



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des examens et concours
DEC 3 – bureau des examens et concours**

Arrêté dressant la liste des candidats admis à la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique

La rectrice de l'académie de Dijon

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le code de l'Éducation – partie réglementaire – livre IX, titre 1^{er}, chapitre IV : dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés;

VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

VU le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

VU le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particuliers des professeurs d'éducation physique et sportive ;

VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés des 9 mars 2004, 27 septembre 2005 et 30 novembre 2009 ;

VU l'arrêté rectoral du 23 septembre 2025 portant ouverture de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans l'académie de Dijon, au titre de l'année 2026.

VU l'arrêté rectoral du 2 juin 2026 portant composition du jury chargée de délivrer la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, session 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique » est délivrée aux candidats ayant subi l'examen dans l'académie de Dijon au titre de la session 2026 dont les noms suivent :

Option : Allemand

Madame RODIER Pauline
Monsieur WOLFF Sylvain

Certifiée en mathématiques
Agrégé de philosophie

Option : Anglais

Madame ADRIEN Sabine
Madame BENOIT Stéphanie

Agrégée d'histoire-géographie
Certifiée en sciences économiques et sociales

Monsieur BORNAREL Xavier
Monsieur DESCOMBES Arnaud

Certifié en mathématiques
Certifié en économie et gestion

Madame DIENER Sonia

Certifiée en S.V.T

Madame ESTORD Lena

Professeur des écoles

Madame GENESTIER Alice

Certifiée en mathématiques

Madame GLORIEUX Charlotte

Professeur des écoles

Madame GUICHARD Amélie

Agrégée de mathématiques

Monsieur HENRY Etienne

Agrégé de mathématiques

Monsieur HOARAU Laurent

Agrégé de mathématiques

Madame JAMAOUI Shaymae

Certifiée en histoire-géographie

Madame JEAN Victorine

Professeur des écoles

Madame LIOTTA Muriel

Professeur des écoles

Madame MAJNONI D'INTIGNANO Sarah

Professeur des écoles

Madame MASCARENHAS Samantha

Professeur des écoles

Madame MERCIER Maureen

Certifiée en philosophie

Madame MERCIER Sophie

PLP Lettres-histoire

Madame RODIER Pauline

Certifiée en mathématiques

Monsieur SERPAGGI Corentin

Certifié en histoire-géographie

Madame TRINTIGNAC Marie

Agrégée de S.V.T

Madame VALLET Lisa

Professeur des écoles

Monsieur WARET Guillaume

Certifié en histoire-géographie

Madame WATTEBLED Sylvie

PLP Economie-gestion

Option : Espagnol

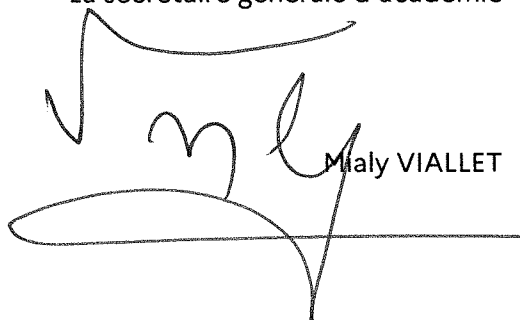
Madame CARMINATI Agnès
Madame GEERAERTS LALES Lorie
Monsieur GOBET Cédric
Madame GUICHARD Amélie
Madame NOGUERA DA SILVA Sandrine
Madame RAVIER Celina
Monsieur REVEL Remi

Certifiée en mathématiques
Professeur des écoles
Certifié en S.V.T
Agrégée de mathématiques
PLP Economie-gestion
Professeur des écoles
Certifié en histoire-géographie

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie



Mialy VIALLET